

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE RAPPORT DE JURY

Admission - Session 2018

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus.

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation. Cette épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un IA-IPR et un formateur ESPE).

Que ce soit pour l'analyse ou l'animation, la durée est règlementée, 60 à 90 minutes d'observation suivies de 30 minutes d'entretien avec les deux adjoints au jury.

Choix 1 : Analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés (un inspecteur du second degré et un enseignant de l'ESPE).

Dans l'analyse de pratique, les examinateurs qualifiés cherchent à **évaluer la capacité du candidat** à :

- **Mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire**, de l'étudiant, du professeur ou du CPE débutant ;
- **Ordonner et hiérarchiser ses remarques** ;
- **Formuler des conseils pertinents et opérationnels** au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- **Proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.**

L'entretien de 30 minutes vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Ce choix n'a pas été utilisé par les admissibles de l'année 2017.

Choix 2 : Animation d'une action de formation

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe, un entretien avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. Cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à :

- Inscrire celle-ci dans le cadre des **situations professionnelles et les attendus institutionnels** liés au **contexte d'exercice** ;
- Proposer des **outils**, des **démarches** et des **supports didactiques et pédagogiques de qualité** et **utiles** ;
- Mettre en œuvre les **techniques d'animation propices à une réception efficace** ;
- **Animer, réguler et recentrer les échanges** en permettant la circulation de la parole de manière à **faire avancer le traitement de la problématique travaillée** ;
- Proposer des **prolongements possibles**.

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL

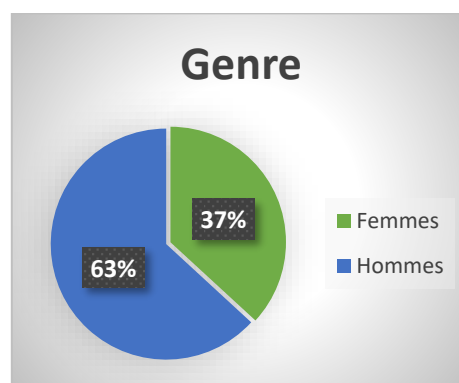
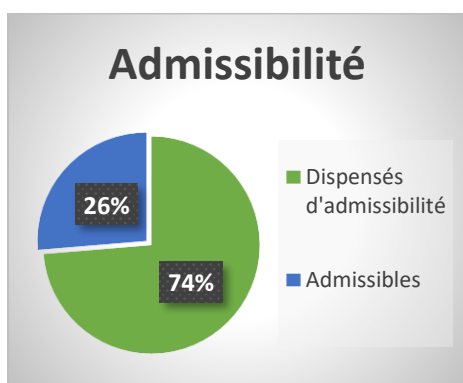
Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance. La durée est également règlementée, 15 minutes d'exposé suivies de 30 minutes d'entretien.

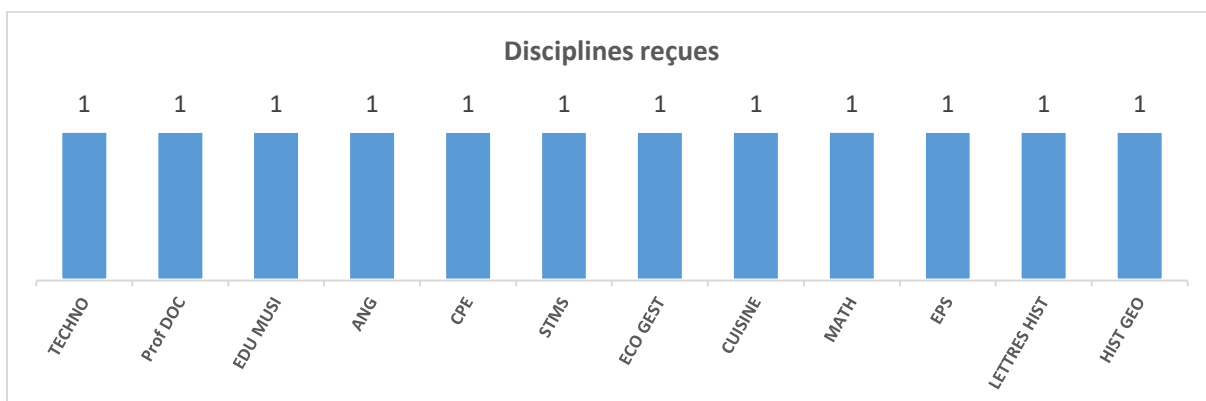
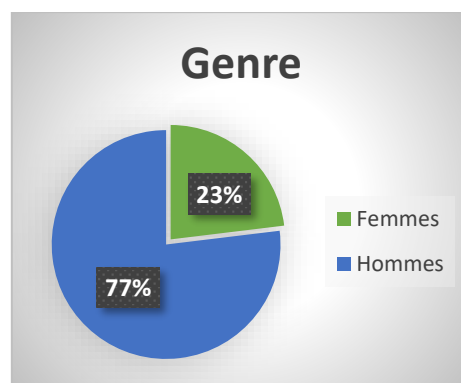
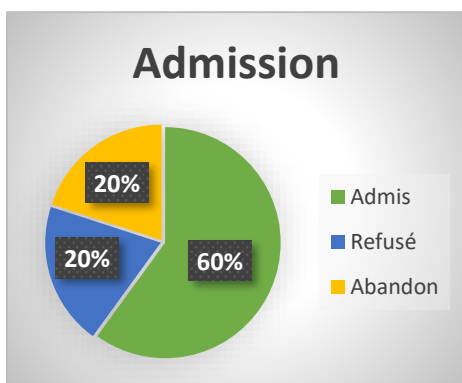
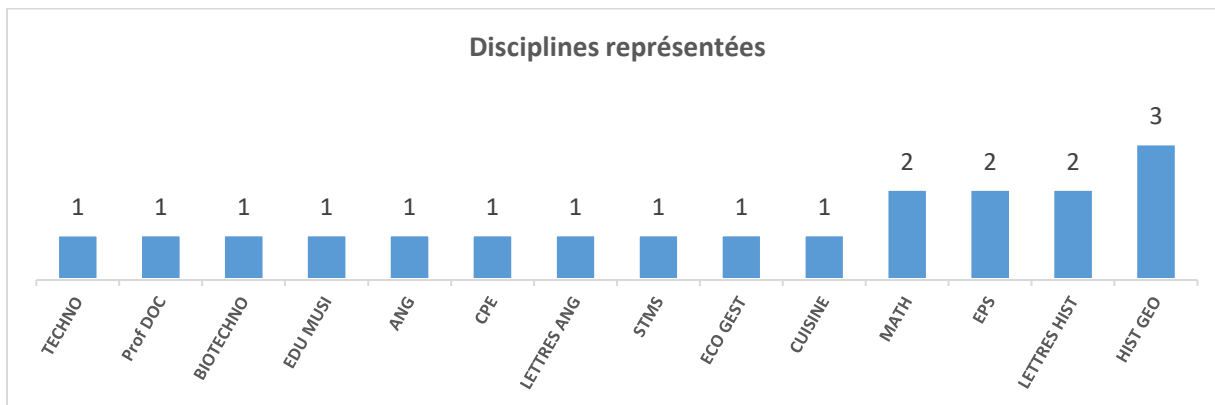
Cette épreuve mobilise des jurés auxquels sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance. Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Le mémoire vise à évaluer la capacité à :

- Établir une **problématique fondée sur un questionnement professionnel** en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- **Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles** ;
- **Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation** s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- **Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation** ;
- **Faire état par écrit de la réflexion conduite.**

ANALYSES ET CONSEILS DU JURY





Pour l'épreuve de pratique professionnelle :

Dans un premier temps le jury rappelle qu'il est important de s'appuyer sur le référentiel des compétences du formateur afin de formaliser les modalités d'intervention auprès des stagiaires dans l'analyse de pratique ou bien dans une action de formation.

Ensuite, voici quelques remarques concernant la rédaction du mémoire :

Ce dossier doit s'appuyer sur un retour d'expérience dans un format qui se rapproche d'une recherche universitaire avec une hypothèse, un recueil et un traitement des données, une analyse et une conclusion par rapport à l'hypothèse proposée.

Cependant vous n'êtes pas dans un cursus universitaire et vous avez moins de temps pour rédiger ce mémoire. Alors, il est important, dans le temps que vous accordez à votre production, il faut expliciter les cadres théoriques qui sous-tendent votre hypothèse. Ensuite, il faut être au clair sur les « observables ». Ils doivent donner sens à l'hypothèse. Et les données recueillies sont interprétées pour être au service des observables. Selon vos analyses, il s'agit ensuite de vérifier/mesurer si l'hypothèse résiste (ou non) à ce que disent les données dans le cadre théorique mobilisé.

À la lecture des mémoires, rappelons que les textes officiels règlementant le CAFFA ne parlent que de mémoire professionnel.

Voici donc quelques remarques pour le mémoire :

1. Le mémoire ne se limite pas à un exposé descriptif, il doit s'appuyer sur une problématique d'accompagnement ou de formation par laquelle le formateur est conduit à prendre du recul sur sa pratique.
2. Le travail sur le mémoire doit être l'occasion de recherches personnelles et de lectures de publications de référence.
3. Le contenu du mémoire doit renseigner le jury sur les capacités du candidat à s'informer, à analyser sa pratique et à communiquer à l'écrit.
4. Les annexes choisies doivent avoir un intérêt fort. Le jury évalue la capacité à faire des choix.
5. Sur la question des usages pédagogiques du numérique, le candidat doit être en mesure de montrer en quoi le numérique affecte ses actions de formation et/ou ses analyses de pratique. Le jury évalue l'intérêt du numérique dans la formation.

Pour la soutenance :

1. Elle ne peut être une simple redite du mémoire. Le jury apprécie les candidats capables d'un propos autonome et détaché des notes et de la projection vidéo.
2. La présentation doit être préparée (annonce du plan, organisation de l'exposé, respect du temps imparti...) et surtout faire l'objet d'un entraînement.
3. La présentation doit être dynamique, et si elle utilise l'outil numérique celui-ci doit être plus qu'un support de présentation. Il doit être au service d'une réflexion.
4. Le langage doit être adapté et montrer que le candidat se projette dans une posture de formateur.

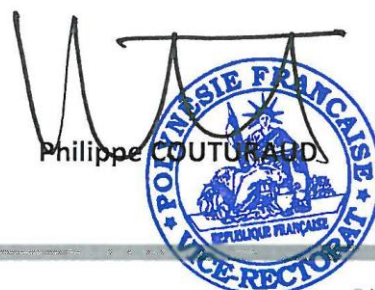
Pendant l'entretien avec le jury, le candidat doit être capable de :

1. S'appuyer sur son expérience professionnelle pour formuler des pistes
2. Adopter une attitude et une posture en adéquation avec la fonction de formateur
3. Analyser sa pratique et envisager des prolongements, des évolutions
4. Mobiliser des références théoriques actualisées

CONCLUSION

Le jury félicite tous les candidats qui se sont présentés à cette épreuve complexe et qui somme toute sont d'excellents pédagogues. Ces candidats ont su s'inscrire dans un processus de certification tout en poursuivant leurs missions. Le jury a conscience des difficultés rencontrées par les candidats lors de cette première session. Cependant pour être reçu, il ne suffit pas d'être un bon enseignant. Les admis, le sont pour la qualité de la pratique professionnelle manifestée dans le cadre de l'exercice de leur mission de formation ou d'accompagnement et également pour le travail de réalisation du mémoire professionnel et de sa soutenance. En effet, les candidats de cette première session ont su montrer une véritable expérience de la formation et de l'accompagnement ainsi qu'une maîtrise appréciée du sujet de leur mémoire.

Le vice-recteur de la Polynésie française



- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913959&dateTexte=20180711>

- Arrêté du 20-7-2017 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913993&dateTexte=20180711>

- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546

- Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

- Annexe CAFIPEMF - CAFFA - Synthèse des compétences du candidat

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf